



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



146^e ASSEMBLÉE DE L'UIP
المنامة، البحرين
MANAMA, BAHREÏN
11-15 MARS 2023 - ١٥-١١ مارس ٢٠٢٣

146^e Assemblée de l'UIP

Manama (11–15 mars 2023)

Assemblée
Point 3

A/146/3-DR
14 mars 2023

Projet de Déclaration de Manama

Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance

Nous, parlementaires du monde entier, réunis à l'occasion de la 146^e Assemblée de l'UIP à Manama (Bahreïn), sommes pleinement conscients des dangers que la haine, l'intolérance, l'exclusion et la violence sous toutes leurs formes représentent pour les fondements mêmes de la démocratie et pour le contrat social qui assure la cohésion de nos sociétés.

Ravagé par la convoitise et la concurrence, notre monde est confronté à des inégalités sociales et économiques sans précédent. L'accroissement de l'insécurité économique entraîne des fractures au sein de la société et un isolement social croissant, où les personnes se retrouvent seules et démunies, et ont souvent un accès limité aux services publics et aux dispositifs de sécurité sociale.

Les inégalités et l'insécurité économique peuvent alimenter la colère et la frustration partout dans le monde. La dignité humaine peut être affectée par divers facteurs tels que la pauvreté, le déni des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques inaliénables, les violations de l'état de droit, la discrimination à l'égard des femmes, la faible intégration des jeunes et l'exclusion *de facto* de la vie politique des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées.

La xénophobie, le racisme, l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination et la rhétorique extrémiste sont autant de symptômes du profond malaise qui traverse nos sociétés. Ces symptômes se manifestent par des discours de haine ou différentes formes de violence à l'encontre des migrants, des personnes en situation de handicap et des communautés nationales, ethniques, religieuses, linguistiques et autres groupes marginalisés perçus comme une menace pour l'ordre établi. Ils peuvent également se manifester par la profanation de sites et symboles religieux, un acte profondément offensant pour les fidèles. Nous considérons au contraire que la diversité au sein de nos populations constitue une richesse et nous réaffirmons les libertés et droits fondamentaux de tous les individus, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Malheureusement, certaines personnes veulent abuser de leur position dominante dans la société pour exploiter les vulnérabilités d'autrui, en semant la haine et la division pour servir leurs propres intérêts. Les plateformes numériques conçues pour faciliter les interactions sociales et la communication sont utilisées à mauvais escient pour micro-cibler les utilisateurs, et amplifier et diffuser des fausses informations et des propos malveillants à l'encontre de tiers. La facilité avec laquelle certaines personnes s'expriment au mépris total de la vérité constitue une véritable menace pour la démocratie. Plus inquiétant encore, leurs propos peuvent être la cause directe de violences et de manifestations d'intolérance au sein de la population et entre les pays.

F

#IPU146

Nous pouvons relever ces défis en promouvant les réseaux de collaboration, le dialogue et les projets communs au service de la collectivité, en créant des canaux de prévention des conflits et de médiation, en promouvant la modération, en renforçant l'éducation et la sensibilisation et en encourageant les responsables locaux et religieux à contribuer à la réalisation de ces objectifs. Nous nous engageons à dénoncer l'intolérance et en particulier tout appel à la haine qui constitue une incitation à la discrimination, à des comportements hostiles ou à la violence. Nous apporterons également notre contribution à la résolution des conflits par le biais de la diplomatie parlementaire.

Dans ce contexte, nous considérons qu'il est de notre devoir, en tant que parlementaires, de dialoguer et d'agir de manière responsable avec tout le monde, en particulier avec les personnes qui ne partagent pas notre avis, et de faire en sorte que les citoyens collaborent pacifiquement dans l'intérêt du bien commun. Nous affirmons que les sociétés inclusives et équitables, dans lesquelles les droits sont respectés, sont davantage susceptibles de vivre en cohésion, en paix et dans le respect de la démocratie. Nous nous engageons à lutter contre les inégalités en adoptant des politiques économiques et sociales fondées sur les droits, qui placent les personnes avant le profit, les faibles avant les forts, et qui défendent l'égalité et la dignité de chaque personne. Nous réaffirmons l'urgence de mettre en œuvre les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 en ne laissant personne de côté, car ils constituent le gage le plus sûr de paix, de démocratie et de développement durable pour tous.

Plus concrètement, nous nous engageons à utiliser nos fonctions législative, de représentation et de contrôle pour atteindre les objectifs suivants :

- Ériger en infraction les actes de haine et toute forme de violence liée à la religion ou aux convictions, à la xénophobie, au racisme et à l'intolérance à l'égard des groupes marginalisés.
- Investir dans l'éducation pour tous et à tous les niveaux, notamment dans l'éducation à la paix et l'"enseignement de la démocratie", conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi intitulées.
- Associer systématiquement aux travaux parlementaires les organisations de la société civile et les associations pertinentes qui reflètent la diversité de la société.
- Engager un dialogue constructif et respectueux avec les parlementaires de tous bords politiques, tant au niveau national qu'international.
- Veiller à ce que les instituts nationaux de statistiques et de recherche produisent des données ventilées et actualisées afin de contribuer à l'élaboration de politiques économiques et sociales inclusives.
- Réaliser des auto-évaluations de l'inclusivité de nos parlements et prendre des mesures concrètes pour accroître, au sein de nos parlements, la représentation des femmes et des jeunes, ainsi que des communautés nationales, ethniques, religieuses, linguistiques et autres groupes marginalisés et vulnérables sous-représentés.
- Défendre les droits des migrants, des réfugiés et des apatrides, en tant que groupes particulièrement vulnérables, conformément aux conventions internationales.
- Réglementer les plateformes et les médias numériques pour réduire le risque de propagation de discours de haine et de diverses formes de désinformation, tout en protégeant le droit fondamental à la liberté d'expression, qui est l'un des piliers de la démocratie.
- Protéger les sites culturels en tant qu'expressions de notre patrimoine commun, ainsi que les lieux saints, les lieux de culte et les symboles religieux en tant qu'expressions des différentes religions et convictions.
- Promouvoir les échanges avec les institutions compétentes des Nations Unies qui œuvrent en faveur du dialogue interconfessionnel et interculturel et soutenir les efforts de maintien de la paix et de médiation de l'ONU.

Nous nous engageons à promouvoir la présente Déclaration par des mesures concrètes et conformément aux valeurs fondamentales de l'UIP, telles qu'elles sont énoncées dans l'actuelle Stratégie de l'Organisation.